

Délibération n°D20230024

Rapporteur : Florence MALGAT

Service : Communication

Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

| | | |
|---|----------------------|--------------------------|
| ABSENTS EXCUSES : Laurence ROUAN | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD |
| Josie BAYLE | a donné délégation à | Florence MALGAT |
| Marie-Lise POTRON | a donné délégation à | Christian BORDENAVE |
| Corinne GONDONNEAU | a donné délégation à | Gérald TRAPY |
| Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Christine FRANCOIS |
| Marie-Claude ANDRIEUX | a donné délégation à | Marie-Hélène SCOTTI |
| Eric PROLA | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |
| Lionel FREL | a donné délégation à | Julie TEJERIZO |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

CONCOURS PHOTOS ÉDITION 2023 - FIXATION DES PRIX ET DU RÈGLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le bilan positif des concours photos organisés par la ville en 2021 et 2022 qui ont mis à l'honneur l'art photographique et le patrimoine matériel et immatériel de la Ville ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20/03/2023 ;

CONSIDÉRANT que la ville de BERGERAC souhaite réitérer cet événement pour l'année 2023 avec pour thématique « BERGERAC et la rivière Dordogne » ouvert du 03/04/23 au 05/05/23 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de sélectionner les meilleurs images pour ce millésime, un jury, choisi par la Ville de BERGERAC et composé d'élus et de techniciens municipaux, se réunira le vendredi 12 mai 2023 afin d'arrêter les 20 meilleurs clichés ;

CONSIDÉRANT que ces photos feront l'objet d'une exposition dans le hall de l'Hôtel de Ville et seront soumises au vote du public, du lundi 5 au vendredi 30 juin 2023 par le biais d'une galerie Internet ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette procédure, les 3 lauréats seront désignés et seront avertis le lundi 3 juillet 2023 par mail de leurs prix ;

CONSIDÉRANT que les résultats seront ensuite diffusés sur les différents supports de communication de la Ville de BERGERAC (site Internet, réseaux sociaux, magazine) ;

CONSIDÉRANT que la valeur des prix, pour cette année pourrait être les suivants :

| Prix | Valeur | Lots (chez les commerçants)* |
|-----------------------|--------|------------------------------|
| 1 ^{er} prix | 150 € | 6 bons d'achat (6x25 €) |
| 2 ^{ème} prix | 100 € | 4 bons d'achat (4x25 €) |
| 3 ^{ème} prix | 50 € | 2 bons d'achat (2x25 €) |

* La liste des commerçants est arrêtée comme suit : La Colline aux Livres, Librairie Montaigne, Espace Culturel FNAC, Espace Culturel E. Leclerc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'organisation du concours photos 2023 ayant pour thématique « BERGERAC et la rivière Dordogne » ;
- **D'APPROUVER** le montant des prix, qui seront attribués aux 3 finalistes, tel que porté ci-dessous :

| Prix | Valeur | Lots (chez les commerçants)* |
|-----------------------|--------|------------------------------|
| 1 ^{er} prix | 150 € | 6 bons d'achat (6x25 €) |
| 2 ^{ème} prix | 100 € | 4 bons d'achat (4x25 €) |
| 3 ^{ème} prix | 50 € | 2 bons d'achat (2x25 €) |

- **DE PRENDRE ACTE** du règlement pris par arrêté en date du 30 mars 2023.

Adopté à 30 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le ' - 5 AVR. 2023
et de l'affichage en date du ' - 5 AVR. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Fatiha BANCAL



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD